

C O P I E .

*Légation de Suisse
en Italie.*

Rome, le 9 Mars 1912.

Adresse: LEGAZIONE DI SVIZZERA, 48, Via Firenze

Monsieur le Ministre,

Je suis chargé d'insister à nouveau auprès de Votre Excellence pour que la convention du Gothard soit discutée au plus tôt au sein du Parlement italien, afin que l'Assemblée fédérale puisse à son tour la prendre en considération dans sa séance ordinaire du mois de juin. Le Gouvernement de la Confédération est persuadé que le retard apporté à l'approbation de cette convention ne peut que gêner le développement de stipulations destinées à favoriser et augmenter le commerce et le trafic entre les trois pays contractants.

Je serais donc reconnaissant si Votre Excellence voulait bien prendre les mesures qu'Elle croira opportunes pour provoquer la discussion de la convention au Parlement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma plus haute considération.

(signé) J. B. Pioda.

Son Excellence

Monsieur le Marquis di S A N G I U L I A N O,
Ministre des Affaires Etrangères,

Roma.

BAF

96

Dodis

